

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/03/21
N° 04

DATE DE CONVOCATION :

16 MARS 2023

DATE D’AFFICHAGE :

16 MARS 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE
Alain GALLET donne procuration à Jean COCHIN
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Laëtitia ROSSI donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ
Magali LOUAZÉ

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Projet d’extension de la résidence du Bonio – Vente des parcelles D n° 711 et ZI n° 175

Par convention de partenariat signée le 6 juillet 2020, il avait été convenu que la commune céderait les parcelles D n° 711 et ZI n° 175 à l’euro symbolique à Sarthe Habitat, pour y créer 5 nouveaux logements.

Vu l’avis du Service France Domaine en date du 6 janvier 2023,

Considérant l’intérêt général de ce projet ainsi que les besoins en logements locatifs recensés sur la commune, il est proposé de céder à Sarthe Habitat à l’euro symbolique les parcelles suivantes :

- Section D n° 711 d’une superficie de 1 230 m²
- Section ZI n° 175 d’une superficie de 110 m²

Les frais inhérents à la présente cession seront à la charge de Sarthe Habitat. Un acte de notarié sera rédigé par l’étude de Maître Pierre-Alexis DE CHASTEIGNER, notaire à Le Mans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la cession à l'euro symbolique des parcelles D n° 711 et ZI n° 175 d'une contenance totale de 1 340 m² au profit de Sarthe Habitat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SE PRONONCE à l'unanimité des membres présents et représentés favorable à la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section D n° 711 et ZI n° 175 d'une contenance totale de 1 340 m² au profit de Sarthe Habitat.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU
Maire,